Antée formation
apprendre autrement

TITRE PROFESSIONNEL

CAP - ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

NIVEAU OBTENU : Niveau 3 (CAP)

LE MÉTIER

L'accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel qualifié qui intervient auprès des enfants de moins de 6 ans. Il veille à leur bien-être, leur sécurité et leur développement, tout en respectant leurs besoins, leur rythme et leur individualité.
Il participe aux activités d'éveil et d'apprentissage, accompagne les enfants dans les gestes de la vie quotidienne et contribue à leur socialisation et à leur autonomie.

LES EMPLOIS VISÉS



- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), sous réserve des conditions de recrutement
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance

PRÉ-REQUIS

- Être attiré par les métiers de la petite enfance et l'accompagnement des jeunes enfants.
- Faire preuve de patience, de bienveillance, d'écoute, de responsabilité et d'un bon sens de l'observation.
- Aucun prérequis spécifique à l'entrée en formation n'est indiqué dans la fiche RNCP.

DURÉE
12 mois en alternance
ou 10 mois en Masterclass

FINANCEMENT
CPF, Transition Professionnelle, CDD, financements FT, alternance...

Délais d'accès selon le mode de financement :

- Alternance : le délai correspond au temps nécessaire pour signer un contrat d'alternance (professionnalisation ou apprentissage) avec une entreprise d'accueil.
- Financement personnel : le délai correspond au temps nécessaire au montage du dossier avec votre conseiller de formation.
- CPF : le délai est de 15 jours minimum avant le début de la session de formation.
- Projet de transition professionnelle (PTP) : 4 mois minimum avant le début de la formation.
- France Travail : 2 mois minimum avant le début de la formation.

LIEU DE FORMATION
42 rue de la Gitonnière, 37 300 Joué-les-Tours - 02 47 67 65 18
contact@antee-formation.com

TITRE PROFESSIONNEL

CAP - ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

BLOC 1

Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations nécessaires à l'accompagnement de l'enfant.
- Adopter une posture professionnelle adaptée.
- Favoriser le jeu libre, l'expérimentation et les activités d'éveil.
- Réaliser les soins du quotidien et appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.

BLOC 2

Exercer son activité en accueil collectif

- Coopérer avec les professionnels et les familles.
- Établir une relation sécurisante avec l'enfant.
- Assister le personnel enseignant dans les activités pédagogiques.
- Participer à l'entretien des matériels et des locaux en école maternelle.

BLOC 3

Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser les activités et les soins quotidiens de l'enfant.
- Définir le cadre de l'accueil avec les parents employeurs.
- Assurer l'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.
- Élaborer des repas adaptés aux besoins des enfants.

Enseignements généraux

- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques et physique-chimie
- Éducation physique et sportive
- Prévention-santé-environnement

À suivre si le candidat ne possède pas de CAP dans son cursus passé.

MODULE COMPLÉMENTAIRE 1 *: COMMUNICATION GESTUELLE ASSOCIÉE À LA PAROLE*
MODULE COMPLÉMENTAIRE 2 *: PÉDAGOGIE DE MARIA MONTERROSI, FREINET, PICKLER (0-3ANS)*
MODULE COMPLÉMENTAIRE 3 *: PRÉPARATION ET PASSAGE DU SST*

Les blocs de compétences peuvent être reconnus individuellement selon les règles applicables au CAP. Des dispenses d'épreuves peuvent être accordées aux candidats remplissant les conditions réglementaires.

MODALITÉS D'ACCÈS

L'accès à la formation s'effectue après un échange avec un conseiller de formation afin d'étudier le projet professionnel du candidat, ses besoins et les possibilités de financement.

La certification est accessible par :

- Contrat d'apprentissage
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'obtention du titre professionnel repose sur plusieurs épreuves évaluées par un jury de professionnels habilités.

- EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant - Épreuve orale ou CCF
- EP2 – Exercer son activité en accueil collectif - Épreuve écrite ou CCF
- EP3 – Exercer son activité en accueil individuel - Épreuve pratique et orale ou CCF

Pour les épreuves générales, les candidats sont évalués à travers des épreuves écrites, orales ou des contrôles en cours de formation (CCF), selon leur statut.

Rattrapage en cas d'échec total ou partiel à la certification :
Dans tous nos formats de formation, un rattrapage est inclus dans le tarif global. Il s'organise lors d'un rendez-vous avec le référent de formation, qui établit si nécessaire un calendrier de révision, de préparation et de repassage de l'examen, dans les meilleures conditions pour le bénéficiaire et dans un délai permettant la validation complète de la certification en cas d'échec partiel.

Certification professionnelle TP - CAP - Accompagnant éducatif petite enfance de niveau 3, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le code RNCP38565, dont le certificateur est le MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION.